

INFORMATION DES CANDIDATS
A L'ACCOMPAGNEMENT
VALIDATION D'ACQUIS DE L'EXPERIENCE
DIPLOME D'ETAT EDUCATEUR JEUNES ENFANTS
(VAE DEEJE)



Table des matières

Table des matières	2
Présentation du métier EJE.....	3
Taux d'obtention VAE DEEJE	3
Validation partielle des blocs de compétences	3
Equivalences :	4
Passerelles :	4
Suites de parcours	5
Débouchés.....	5
En savoir plus.....	5

Présentation du métier EJE

L'éducateur de jeunes enfants (EJE) est un professionnel du travail social et de l'éducation. Il accompagne des jeunes enfants, dans une démarche éducative et sociale globale en lien avec leur famille. L'éducateur de jeunes enfants contribue au bien-être, à l'épanouissement et à l'autonomie de l'enfant de la naissance à 7 ans, au sein du groupe et dans son environnement. Son intervention vise à favoriser un développement global et harmonieux et repose sur des actions éducatives individuelles et collectives. Il intervient dans une démarche éthique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de l'enfant, de ses représentants légaux et du groupe. En créant un environnement bienveillant, riche et motivant, il permet l'expression des potentialités motrices, affectives, cognitives, sensorielles et langagières du jeune enfant. Il adapte ses interventions aux différentes populations, favorise le lien social et accompagne à la parentalité.

Taux d'obtention VAE DEEJE

En 2021, 70 % des candidats accompagnés ont obtenu une validation totale de leur diplôme et 11 % des candidats ont obtenu une validation partielle.

Validation partielle des blocs de compétences

Une validation partielle du DEEJE est possible : Les blocs de compétences acquis le sont définitivement. Pour valider les blocs de compétences manquants, vous pouvez soit redéposer un livret 2 de VAE soit intégrer le parcours de formation (parcours individualisé) et passer les certifications correspondantes.

Arrêté du 16 novembre 2005 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants

Article 15

« Sur la base du livret de présentation des acquis de l'expérience et d'un entretien avec le candidat, le jury est compétent pour attribuer tout ou partie du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.

En cas d'attribution partielle, le jury se prononce également sur les connaissances, aptitudes et compétences qui doivent faire l'objet de l'évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme d'Etat. Le candidat peut opter pour un complément d'expérience professionnelle visant une nouvelle demande de validation des acquis de l'expérience ou pour un complément par la voie de la formation préparant au diplôme d'Etat. Dans ce cas, il est dispensé des épreuves du diplôme attachées aux compétences déjà validées et bénéficie des dispenses de formation théorique et pratique correspondants. »

Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants - arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants	
Domaines de compétences	Blocs de compétences correspondants
DC1 Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille	Bloc de compétences n° 1 : Accompagnement individuel et collectif du jeune enfant Bloc de compétences n° 2 : Analyse de la construction d'un projet d'accompagnement de la famille
DC 2 Action éducative en direction du jeune enfant	Bloc de compétences n° 3 : Conception et conduite du projet éducatif Bloc de compétences n° 4 : Prévention et santé du jeune enfant
DC3 Communication professionnelle	Bloc de compétences n° 5 : Expression et communication écrite et orale Bloc de compétences n° 6 : Communication professionnelle en travail social
DC4 Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux	Bloc de compétences n° 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels Bloc de compétences n° 8 : Mobilisation des acteurs et partenaires

Equivalences :

En application de l'[article D. 451-8 du code de l'action sociale et des familles](#), les blocs de compétences 5 à 8 des diplômes du travail social mentionnés au [16° de l'article D. 612-32-2 du code de l'éducation](#) (diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social , Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé, Diplôme d'Etat d'Educateur Technique, Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale, Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes enfants) sont correspondants et sont donc réputés acquis et transférables entre ces diplômes.

Blocs concernés :

- Bloc de compétences n° 5 : Expression et communication écrite et orale
- Bloc de compétences n° 6 : Communication professionnelle en travail social
- Bloc de compétences n° 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels
- Bloc de compétences n° 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

Passerelles :

L'obtention du DEEJE confère le grade de licence.

Passerelles possibles vers les diplômes suivants :

- Conseiller en Économie **Sociale** et Familiale (CESF)
- **Éducateur** Spécialisé (ES)
- Assistant de Service Social (ASS)
- **Éducateur** Technique Spécialisé (ETS)

Suites de parcours

Les EJE peuvent aussi poursuivre une formation pour préparer :

- le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ;
- le diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS) ;
- le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES).

Poursuite d'études complémentaires :

- Licence professionnelle gestion des structures sanitaires et sociales, responsable de structures enfance et petite enfance
- licence professionnelle management des établissements d'accueil du jeune enfant
- diplôme d'université management des structures d'accueil de la petite enfance
- master MEEF – pratique et ingénierie de la formation- parcours petite enfance et partenariat éducatif

Débouchés

L'EJE intervient dans les champs de la protection de l'enfance, de la protection maternelle infantile, de l'accueil et l'éveil de la petite enfance, de l'aide sociale à l'enfance, des services d'éducation spéciale et de soins à domicile.

Ses employeurs peuvent être des collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics relevant des trois fonctions publiques (état, hospitalière, territoriales), etc.

En savoir plus

Pour en savoir plus sur le référentiel de compétence rendez-vous sur : <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/deeje-referentiel-de-competence>